



A propos du cas du cinéaste Thierry Michel, refoulé de Kinshasa dimanche dernier pour non respect de la législation en matière d'immigration (« défaut de visa »), et suite à ses dernières déclarations parues dans la presse ce mercredi 11 juillet, L'Ambassade de la République démocratique du Congo, tient à rétablir les faits suivants.

Contrairement à ses dires, Monsieur Thierry Michel, n'est pas détenteur d'un visa d'Etablissement Permanent, mais bel et bien d'un **Visa d'Etablissement Spécial**, d'une validité de 5 à 10 ans, dont «

le détenteur bénéficiaire de la gratuité du visa de sortie-retour

», visa qu'il n'a jamais sollicité.

Par ailleurs, le fait de passer le contrôle douanier ne signifie pas avoir passé la frontière. Ce qui signifie qu'il a effectivement été refoulé et non pas « expulsé » et, dès lors, les autorités congolaises ne peuvent pas annuler un acte qui n'a pas eu lieu.

En ce qui concerne l'accusation de censure, nous tenons à informer l'opinion publique, que de façon exceptionnelle, le Procès Chebeya a été diffusé, et filmé de bout en bout, souvent en direct, sur la presque totalité des 56 chaînes de télévision congolaises, et les radios, ce qui est un cas unique en Afrique et ne s'est jamais vu, même sous d'autres cieux.

Dès lors, il est inconcevable que la République démocratique du Congo, cherche à interdire un film dont il a autorisé le tournage, si ce n'est que nulle part au monde, on ne peut autoriser la

Mise au point suite aux déclarations de Thierry Michel parues dans la presse

Écrit par Administrator

Jeudi, 12 Juillet 2012 00:41 - Mis à jour Jeudi, 12 Juillet 2012 09:24

diffusion d'un film qui pourrait influencer le déroulement d'un procès en cours, alors que les bonnes consciences s'indignent, à juste titre, que l'on propose sur une chaîne française, les conversations du terroriste Mohamed Merah.

Si Monsieur Thierry Michel a des éléments susceptibles d'aider à établir la vérité, nous l'invitons à les fournir sans tarder à la Justice congolaise.

Nous relevons aussi que presque tous les jours, des ressortissants congolais ou d'autres nationalités, sont expulsés de Belgique, sans que cela ne soulève des protestations dans la presse, l'exception étant le cas du jeune afghan Parwais Sangari, qui lui, a été **expulsé** lundi vers Kaboul

Pour le reste, la République Démocratique du Congo, fidèle à sa tradition d'hospitalité ne fermera jamais sa porte à tous ceux, entrepreneurs, artistes, cinéastes ou journalistes, y compris Thierry Michel, désireux de s'y rendre et de travailler dans le respect de ses lois.